



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2024

Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 12 59 692 744 072
Déclarant 2 (C) : 05 58 827 876 320
Référence de l'avis : 25 77 A337071 65
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

25 AV DES PLATANES

77170 BRIE COMTE ROBERT

Numéro FIP : 770 42 12 0122538789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 77016

LE SAUX CYRILLE
OU REA CHRISTELLE SANDRINE
25 AV DES PLATANES
77170 BRIE COMTE ROBERT

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2024.

Revenu fiscal de référence : 44 019

Nombre de parts : 3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2025

N°fiscal : 12 59 692 744 072

Déclarant 1 - Nom de naissance : LE SAUX CYRILLE
Déclarant 2 - Nom de naissance : LAPEYRE CHRISTELLE

Impôt sur les revenus de 2024

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
O				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				3,00
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 27702	Déclar. 2 1585	Enfant(1) 4105
Autres revenus imposables.....				Total
Revenus des salariés des particuliers employeurs.....				
Total des salaires et assimilés ²	27702	17591	4105	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4542	19176		
Déduction minimale.....		- 1918	- 504	
Salaires, pensions, rentes nets.....	23160	17258	3601	44019
Revenu brut global.....				44019
Revenu imposable.....				44019
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1048
Décote.....				- 996
Impôt avant réductions d'impôt.....				52
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	Montant déclaré 2	Montant retenu 2	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....				52
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 52
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				0
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				44019
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2023.....	16741	16741
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	4114	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....	+ 4399	+ 4399
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....	+ 4637	+ 4637
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....	= 17264	= 17264

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... **11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.